

021,201

PROCES VERBAL  
DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU  
29 SEPTEMBRE 1988

0. PROCÉDURES

PROPOSITION: Que Marcel Boutin soit le président de la présente Assemblée Générale.

Proposé par: Alain Carmel  
Secondé par: Urbain Prigent jr.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

PROPOSITION: Que Sylvain Laplante soit le secrétaire.

Proposé par: Le Comité Socio-Politique

REJETÉE A MAJORITÉ

PROPOSITION: Que François Maillie soit le secrétaire de l'Assemblée Générale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSITION: Que l'ordre du jour suivant soit adopté;

1. PRÉSENTATION DU POINT PAR L'AECSL
2. PRÉSENTATION DE LA SITUATION PAR L'ANEEQ
3. PLÉNIÈRE
4. DÉLIBÉRANTE
5. VARIA
6. LEVÉE

Proposé par: Jean François Bernier  
Secondé par: Alain Carmel

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### 1. PRÉSENTATION DU POINT PAR L'AECSL

Jean-Michel Forest présente le point, pour l'Association Étudiante.

#### 2. PRÉSENTATION DE LA SITUATION PAR L'ANEEQ

Jacques Létourneau, délégué de l'ANEEQ, présente le point sur la situation actuelle. Il fait mention que "l'ANEEQ dénonce la réforme du gouvernement sur le régime d'aide financière, il dénonce la lenteur du gouvernement, de la réforme. L'ANEEQ essaye depuis deux ans et demi de s'entendre avec le ministère mais en vaint".

#### 3. PLÉNIERE

La plénière durera une demie heure. La période de question est entamé (pour plus de détail, sur le débat questions/réponses, voir le brouillon du P.V.). La période de question est écoulé, le président ralonge de 20 minutes la période.

#### 4. DÉLIBÉRANTE

PROPOSITION: Que les étudiantes-ts du CÉGEP St-Laurent affirme leur accord de principe avec le déclenchement d'une grève générale illimitée du

mouvement étudiant pour exiger du gouvernement  
l'adoption immédiate d'amélioration substantielle  
au régime d'aide financière aux étudiantes et aux  
étudiants sur la base des revendications de l'ANEEQ.

Proposé par: Jean-Michel Forest  
Secondé par: Céline Tremblay

VOTE: Le vote secret est demandé.

LA MAJORITÉ DE LA SALLE EST EN FAVEUR D'UN VOTE SECRET

ADOPTÉ A MAJORITÉ

AMENDEMENT: Que soit enlevé le terme générale illimité.

Proposé par: Sylvain Beaulieu  
Secondé par: Martin Petit

LE VOTE EST DEMANDÉ SUR L'AMENDEMENT

L'AMENDEMENT EST REJETÉ PAR LA MAJORITÉ

LE VOTE EST DEMANDÉ SUR LA PRINCIPALE

Pour le dépouillement du résultat, un comité formé par des  
membres de l'Assemblée est formé.

LE RÉSULTAT:

POUR: 142 CONTRE: 260

REJETÉE PAR LA MAJORITÉ

LA LEVÉE S'EFFECTUE AU TERME DU VOTE

---

Marcel Boutin  
Président d'Assemblée

---

François Maillie  
Secrétaire de l'Assemblée